

MOTION DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE CONSTITUER UNE COMMISSION CHARGEE DE RENDRE UN RAPPORT SUR LES SOLUTIONS ENVISAGEABLES POUR OPTIMISER LA GESTION DES DECHETS DANS NOTRE VILLE

En revenant à la charge avec un projet de déchetterie, copie conforme de celui qui a été refusé quelques mois plus tôt, la Municipalité a apparemment décidé de s'en tenir à son concept de gestion des déchets. C'est un choix fort regrettable pour les Nyonnais, premiers concernés, car ils auraient pu bénéficier des expériences accumulées par d'autres villes et régions.

Il est cependant encore possible de faire autrement et mieux, si on veut bien s'accorder un temps de réflexion. Personne ne le conteste, notre Commune doit impérativement adopter un règlement conforme, améliorer le tri des déchets et déplacer sa déchetterie. Une pause de réflexion ne va cependant aggraver aucune de ces urgences :

- Par exemple, dans le cas des montants contestés par les propriétaires de La Levratte, Nyon sait aujourd'hui à quoi s'en tenir : la Cour de droit administratif et public a récemment jugé que ces montants sont clairement dus (il ne s'agit pas d'un million, le litige porte sur une taxe d'environ 50'000.- par année depuis 2007). La Commune pourra récupérer ces montants en conformant son règlement dans le délai de 5 ans.
- En ce qui concerne la déchetterie, la Municipalité a par exemple la possibilité d'élargir provisoirement les heures d'ouverture. Pour éviter les pics d'affluence du printemps et de l'automne, elle peut envisager de détourner la récupération des déchets de jardin sur des emplacements en divers endroits de la ville.

On peut certes déplorer que la question des déchets dans notre ville se soit enlisée dans la controverse, mais le Conseil communal n'en est pas davantage responsable que la Municipalité. Ce qui a manqué et manque encore, c'est une approche raisonnée du problème, présentant objectivement les avantages et inconvénients des solutions mises en oeuvre ou envisagées par notre ville et par d'autres villes comme Vevey, Yverdon, Renens ou La Chaux-de-Fonds. Une telle comparaison ne peut que mettre en évidence les solutions les plus intéressantes, tant sur le plan économique et social que pour l'environnement.

Il est en outre indispensable de s'intéresser aux solutions apportées à un niveau régional. En de nombreux endroits, l'intérêt d'une concertation intercommunale s'est en effet imposé, exemple : les 2 déchetteries communes à Lausanne-Ouest, Prilly, Renens, Crissier, Bussigny, Chavannes et Villars-Ste-Croix. Autre exemple : le transport des déchets par rail à Tridel mis en place dès 2007 pour les 110 communes du périmètre VALORSA (équivalent de la SADEC pour le centre-ouest du canton). Ou encore : la taxe au sac régionale avec une gestion régionale dans le Nord-vaudois, qui permet une redistribution équitable du produit de la taxe aux communes en fonction des tonnages d'ordures collectés et résout ainsi le problème du tourisme des déchets.

Ce recueil de données qui a fait défaut jusqu'ici, il faut maintenant le faire. La Municipalité est ainsi invitée à mettre sur pied une commission chargée de présenter un rapport sur les solutions envisageables pour optimiser la gestion des déchets dans notre ville, un rapport qui permettra de faire des choix en connaissance de cause. Cette commission, ayant un mandat technique, devrait être composée non seulement de conseillers communaux, mais aussi d'experts en gestion des déchets. Pour gérer le travail de la commission et notamment la rédaction du rapport, un chef de projet, externe à la Commune, est en outre nécessaire.

Le travail de cette commission ne prendra pas des siècles : on peut raisonnablement espérer qu'au terme de l'année 2011, notre ville aura enfin adopté une politique de gestion des déchets répondant de la meilleure manière aux besoins actuels et futurs de la population. Que tous les habitants, et en particulier les non-motorisés, puissent se débarrasser de leurs déchets facilement, à proximité de chez eux, est en effet une condition indispensable pour rendre la taxe au sac acceptable.

Nyon, le 12 janvier 2011

Raymond Carrard